

Nom du produit : Zinc Primer  
 Ref.Nr.: BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
 Date de création/révision : 12.05.22 Version : 3.0  
 Remplace : BDS002667\_20210621

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Zinc Primer  
 Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peintures

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe BV  
 Touwslagerstraat 1  
 9240 Zele  
 Belgium  
 Tel.: +32(0)52/45.60.11  
 Fax.: +32(0)52/45.00.34  
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Smedsgatan 3-5 LT4, PL62, 08101 LOJO	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CRC Industries Europe, Belgium:** Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

**France:**

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

**la Suisse:** Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

**Belgique:** Centre Antipoisons: 070 - 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

<b>Physique:</b>	Aérosol, catégorie 1 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Santé:</b>	Irritation cutanée, catégorie 2 Provoque une irritation cutanée. Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	
<b>Environnement:</b>	Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le classement est basé sur méthode de calcul.	

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Pictogramme(s) de danger:



<b>Mention d'avertissement:</b>	Danger
<b>Mention(s) de danger:</b>	H222 : Aérosol extrêmement inflammable. H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 : Provoque une irritation cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil(s) de prudence:</b>	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
<b>Informations additionnelles sur les dangers:</b>	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

**Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche d** Cat.II B (e) - VOC max. 840 g/l

### 2.3. Autres dangers



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

2 / 13

Nom du produit : Zinc Primer  
 Ref.Nr.: BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
 Date de création/révision : 12.05.22 Version : 3.0  
 Remplace : BDS002667\_20210621

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10-6	204-065-8	50-75	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	A
xylène	01-2119488216-32	1330-20-7	215-535-7	10-25	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2	H226,H332,H312,H315	A,W
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	01-2119473980-30	108-10-1	203-550-1	5-10	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3	H225,H332,H319,H335	A
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	01-2119489379-17	13463-67-7	236-675-5	<10	Carc. 2	H351	B,T
éthylbenzène	01-2119489370-35	100-41-4	202-849-4	1-5	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1	H225,H332,H373,H304	A
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	01-2119475791-29	108-65-6	203-603-9	1-5	Flam. Liq. 3	H226	A
Fatty acids, C6-19-branched, zinc salts	01-2119980048-32	68551-44-0	271-378-4	<2.5	Aquatic Chronic 2	H411	
bis(orthophosphate) de trizinc	01-2119485044-40	7779-90-0	231-944-3	<2.5	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	01-2119457435-35	107-98-2	203-539-1	<2.5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3	H226,H336	A
oxyde de zinc	01-2119463881-32	1314-13-2	215-222-5	<2.5	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H400,H410	B

#### Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

T : Note 10: La classification en tant que cancérigène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ? 10 ?m.

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

(\* Explication des phrases: chapitre 16)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau



<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

<b>Contact avec la peau :</b>	pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion :</b>	En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Informations générales :</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec  
Ne pas utiliser de jet d'eau pour l'extinction d'un incendie, au risque de répandre le feu

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.  
Forme des produits de décomposition dangereux  
CO, CO2

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau  
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition  
Assurer une ventilation adéquate  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières  
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié  
Mettre dans un récipient approprié  
Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques  
L'équipement devra être mis à la terre  
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.  
Assurer une ventilation adéquate  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Laver à fond après l'usage  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. À protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peintures



Nom du produit : Zinc Primer  
 Ref.Nr.: BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
 Date de création/révision : 12.05.22 Version : 3.0  
 Remplace : BDS002667\_20210621

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
<b>limites d'exposition professionnelle du CE:</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	200 ppm
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
		VLE	150 ppm
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	100 ppm
		VLE	125 ppm
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	20 ppm
		VLE	50 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	220 mg/m3
		VLE	220 mg/m3
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	100 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	50 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	100 ppm
<b>limites d'exposition professionnelle nationales, France</b>			
éthylbenzène	100-41-4	VME	88.4 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	VME	188 mg/m3

**Nom du produit :** Zinc Primer  
**Ref.Nr.:** BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
**Date de création/révision :** 12.05.22 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS002667\_20210621

		VLE	375 mg/m3
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	VME	83 mg/m3
		VLE	208 mg/m3
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	VME	275 mg/m3
		VLE	550 mg/m3
oxyde de zinc	1314-13-2	VME	10 mg/m3
xylène	1330-20-7	VME	221 mg/m3
		VLE	442 mg/m3
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	VME	10 mg/m3

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Procédures d'ordre technique :</b>	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
<b>Protection individuelle :</b>	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes d'hygiène en vigueur dans l'industrie.
<b>inhalation :</b>	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Masque antigaz contre les vapeurs organique (type A)
<b>la peau et les mains :</b>	Pendant usage du produit porter des gants de protection contre les produits chimiques (norme EN 374).
Gants recommandés:	Nitrile  La durée de résistance au perçage du gant devrait être plus importante que la durée d'utilisation du produit. Si le travail dure plus longtemps, changer les gants. Le fabricant de gants peut vous aider dans la sélection du bon matériel selon les critères de fréquence, durée d'utilisation et risque de contact avec le produit.
<b>les yeux :</b>	Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

<b>Aspect : état physique :</b>	Liquide en aérosol avec propulseur DME.
<b>couleur :</b>	Blanc.
<b>odeur :</b>	Odeur caractéristique.
<b>pH :</b>	Non applicable.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non connu.
<b>Point d'éclair :</b>	23 °C (en vase clos)
<b>Vitesse d'évaporation :</b>	Non connu.



<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

<b>Limites d'explosion : limite supérieure :</b>	Non connu.
<b>limite inférieure :</b>	Non connu.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non connu.
<b>Densité relative :</b>	1.24 g/cm <sup>3</sup> (à 20°C).
<b>Hydrosolubilité :</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Auto-inflammabilité :</b>	> 200 °C
<b>Viscosité :</b>	Non connu.

## 9.2. Autres informations

<b>COV = composés organiques volatils</b>	618 g/l
---	---------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

### 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>toxicité aiguë:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>corrosion cutanée/irritation</b>	Provoque une irritation cutanée.





**Nom du produit :** Zinc Primer  
**Ref.Nr.:** BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
**Date de création/révision :** 12.05.22 Version : 3.0  
**Remplace :** BDS002667\_20210621

<b>cutanée:</b>	
<b>lésions oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>cancérogénicité:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité pour la reproduction:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>danger par aspiration</b>	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Informations sur les voies d'exposition probables:

<b>Inhalation :</b>	L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
<b>Ingestion :</b>	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
<b>Contact avec la peau :</b>	Irritant pour la peau
<b>Contact avec les yeux :</b>	Irritant pour les yeux

#### Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LD50 oral rat	4016 mg/kg
		LC50 inhal.rat	27596 mg/l
		LD50 derm.rabit	2000 mg/kg
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LD50 oral rat	2080 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LD50 oral rat	> 5000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	10.8 mg/l
		LD50 derm.rat	> 5000 mg/kg
		LD50 derm.rabit	> 5000 mg/kg
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
oxyde de zinc	1314-13-2	LD50 oral rat	7950 mg/kg
		LC50 inhal.rat	> 5.7 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LD50 oral rat	> 10000 mg/kg
		LC50 inhal.rat	6.8 mg/l
		LD50 derm.rabit	> 10000 mg/kg

Nom du produit : Zinc Primer  
 Ref.Nr.: BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
 Date de création/révision : 12.05.22 Version : 3.0  
 Remplace : BDS002667\_20210621

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 3  
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylèneglycol	107-98-2	LC50 poisson	6812 mg/l
		EC50 daphnie	23300 mg/l
4-méthylpentane-2-one; méthylisobutylcétone	108-10-1	LC50 poisson	505 mg/l
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	LC50 poisson	100-180 mg/l
		EC50 daphnie	> 400 mg/l
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
oxyde de zinc	1314-13-2	IC50 algues	0.136 mg/l
		LC50 poisson	0.169 mg/l
		EC50 daphnie	1.7 mg/l
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ? 10 ?m]	13463-67-7	LC50 poisson	1000 mg/l
		EC50 daphnie	> 3 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes



Nom du produit : Zinc Primer  
Ref.Nr.: BDS002667\_2\_20220512 (FR)  
Date de création/révision : 12.05.22 Version : 3.0  
Remplace : BDS002667\_20210621

Pas de renseignements disponibles  
PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 1

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.1  
ADR/RID - Code de classification:5F

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non  
IMDG - Polluant marine: No  
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (D)  
IMDG - Ems: F-D, S-U  
IATA/ICAO - PAX: 203  
IATA/ICAO - CAO: 203

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC



<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°4 bis: Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
Maladies à caractère professionnel: rubrique:	601: Hydrocarbures aliphatiques, saturés ou non, cycliques ou non, 606: Cétones, benzoquinone

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

## SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de danger:

H220 : Gaz extrêmement inflammable.  
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer .  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

acronyms and synonyms:

VME = valeurs limites de moyenne d'exposition  
VLE = valeurs limites d'exposition (de court terme)  
COV = composés organiques volatils  
PBT = persistant bioaccumulative toxic



---

<b>Nom du produit :</b>	Zinc Primer	<b>Date de création/révision :</b>	12.05.22 Version : 3.0
<b>Ref.Nr.:</b>	BDS002667_2_20220512 (FR)	<b>Remplace :</b>	BDS002667_20210621

---

vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

